



2018, une année de changements pour Formavet

Statutairement, les mandats d'administrateurs de l'asbl Formavet sont d'une durée de 2 ans, renouvelables. En ce début d'année 2018, ce nouveau mandat prend une forme un peu particulière, puisque la moitié du CA est renouvelée : outre le départ de Dominique Bonnevie et de Harald Berge, remplacés par Michel Godefroid et Marcel Renard, c'est aussi le départ d'un membre fondateur et président, Christian Hanzen, remplacé par Etienne Thiry.

Le Veterinaria est allé à leur rencontre (lire ci-dessous), mais en préambule, rappelons quelques dates et quelques chiffres.

- Au cours du mois de juin 2000, se tenait dans les locaux de l'Ordre, à l'initiative de son président Paul Roland, une réunion rassemblant tous les acteurs de la formation continue en Belgique francophone, à savoir la Faculté de Médecine Vétérinaire, les Cercles Vétérinaires et l'Union Professionnelle Vétérinaire. Le message est clair et visionnaire : « vous faites déjà de belles choses sur le terrain, mais rien n'est formalisé et il faut prendre cela en main avant de se le faire imposer de l'extérieur... » Un groupe de travail est créé, avec deux représentants de l'UPV, deux représentants des Cercles, deux représentants de la Faculté et un membre du Conseil Régional. Ce sont les prémices de la création de l'asbl Formavet, qui sera portée sur les fonts baptismaux le 21 décembre 2001.
- Comme notifié dans l'article 3 de ses statuts, Formavet « a pour objet l'organisation de la formation continue des médecins vétérinaires en Région wallonne et bruxelloise. La formation continue correspond à toute forme d'éducation générale, scientifique ou professionnelle après l'obtention d'un diplôme de médecin vétérinaire ». Il s'agit donc pour Formavet de « centraliser calendrier et sujets de formation, d'harmoniser et de structurer l'offre de formation continue afin que chaque vétérinaire puisse y avoir accès. La démarche de Formavet allie proximité, convivialité et qualité, en collaboration avec toutes les structures et les personnes motivées par le maintien et l'amélioration constante de la haute valeur de la profession vétérinaire. (...) » 18 ans plus tard, la motivation est toujours intacte, renforcée par l'expérience !

- Pour remplir ces objectifs, le Conseil d'Administration de Formavet proposait en 2001 une première version d'un cahier des charges, définissant les critères pour la formation continue labellisée FORMAVET. Dans la foulée, en 2002, Formavet a obtenu son agrément de la Région Wallonne comme opérateur dans le dispositif des chèques formation, permettant ainsi aux vétérinaires wallons francophones de bénéficier d'un subside de 15 euros par heure de formation suivie.
- En 2006, fort de 5 années d'expérience et d'évaluation, Formavet procède à une nouvelle écriture de son cahier des charges pour inscrire ses activités liées à la formation continue dans un double contexte de qualité et de certification. En parallèle, le site internet continuait à se développer, véritable outil au service des vétérinaires.
- Le 1^{er} janvier 2013, le Conseil Supérieur de l'Ordre a publié son nouveau code de déontologie, qui prévoit en son article 4 et son annexe 1 les critères qualitatifs et quantitatifs de la Formation Continue obligatoire pour tous les vétérinaires praticiens. Le 1^{er} juillet 2013, le Conseil Régional Francophone a publié son cahier des charges précisant les modalités d'agrément des organisateurs et de certification des formations et des participants.

Le Conseil d'Administration de Formavet a fait le choix de devenir un "Organisateur de Formation Agréé" pour poursuivre de la meilleure façon son travail au service d'une formation de qualité et à haute valeur ajoutée pour la profession vétérinaire et a pour cela transformé son propre cahier des charges en un manuel qualité et obtenu dans la foulée la certification ISO9001.

Formavet emploie 1,5 personnes et s'appuie sur la collaboration des responsables des cercles et de l'UPV pour l'organisation concrète de près de 130 événements de formation annuels, fréquentés par plus de 3000 personnes, totalisant ainsi 11146 heures de formation (chiffres 2017).

Prof. Christian Hanzen, past-président de Formavet



Veterinaria : Bonjour Professeur, bonjour Christian. Vous avez franchi une étape de votre vie l'an passé en accédant à une retraite bien méritée. Dans la foulée, vous avez remis votre mandat de président de Formavet. Comment vous sentez-vous après ces quelques mois de liberté ?

Christian Hanzen : ...Je me sens davantage libre mais il s'agit d'une liberté surveillée car on ne se libère pas aussi facilement de sa passion pour la profession et le partage des connaissances avec les étudiants et les confrères d'ici et d'ailleurs dans le domaine qui a été le mien du-

rant 40 ans à savoir la reproduction bovine. Il y a cependant un temps pour chaque chose. Est donc venu le temps offert de la réflexion moins sur ce qui a été fait que sur ce qui reste à faire, le temps de pouvoir choisir entre l'urgent et l'essentiel. Je commence tout doucement à savourer.

VT : Pouvez-vous nous retracer les débuts de Formavet, que vous avez pratiquement porté sur les fonts baptismaux ? Les partenaires ont-ils saisi facilement comment orienter leurs décisions et comment encadrer l'activité de Formavet ? Quelles évolutions avez-vous constatées au fil des ans ?